

PROGRAMME DE FORMATION

L'adolescent et sa prise en charge en institution

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services travaillant ou souhaitant travailler auprès d'adolescents en institution.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Expliquer les questionnements spécifiques et propres à l'adolescence.

Décrire et identifier les pathologies pouvant survenir à l'adolescence.

Déterminer les critères d'une prise en charge institutionnelle adaptée en fonction de ces questions.

Programme

L'adolescence : plus qu'une transformation, moins qu'une rupture, un passage complexe. Seront abordées les questions concernant l'image du corps, la sexualité, l'identification.

Les pathologies à l'adolescence :

- L'entrée dans la psychose.
- La question du déficit intellectuel.
- Les troubles du caractère et du comportement, la question des dépressions.
- La toxicomanie.
- Le passage à l'acte suicidaire.

Les critères d'une prise en charge institutionnelle :

- Les principes de base.
- L'accompagnement institutionnel.
- Le processus d'admission.
- Le travail avec les parents.

- Visée éducative et visée thérapeutique.

Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.